



Mairie de Cannes

28 Février 2019

*Projet de restauration
d'un site marin dégradé
au sud de l'île Sainte-
Marguerite à Cannes (06)
par l'immersion d'œuvres
d'art*

Annexe 3 au document
Cerfa n°14734*03

Evaluation simplifiée des
incidences Natura 2000



1 Contexte de l'étude

Le projet de restauration d'un site marin dégradé au sud de l'île Sainte Marguerite se situe dans la zone Natura 2000 « FR9301573 – Baie et Cap d'Antibes – Îles de Lérins ».

La présente évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 a été établie conformément au contenu visé à l'article R.414-23 du code de l'environnement et à la présentation du formulaire d'évaluation simplifiée des incidences Natura 2000 proposée par la DREAL PACA.

2 Formulaire d'évaluation Natura 2000 simplifiée

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Mairie de Cannes

Commune et département : Cannes (06)

Adresse : place Bernard Cornut-Gentile CS 30140

06414 Cannes Cedex

Personne habilité à fournir des renseignements : Georges Montanella

Fonction : Directeur Mer et Littoral de la Mairie de Cannes

Téléphone : 06 09 80 22 77

Email : georges.montanella@ville-cannes.fr

Nom du projet : [Projet de restauration d'un site marin dégradé au sud de l'île Sainte Marguerite à Cannes \(06\) par l'immersion d'œuvres d'art](#)

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

Travaux en contact avec le milieu marin : Coût des travaux > 80 000 euros (liste départementale)

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

Cf. Annexe 2 au document Cerfa n°14734*3 « Notice environnementale »

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

- nettoyage des fonds marins (enlèvement des macro-déchets présents sur et autour du site) ;
- immersion et fixation d'œuvres d'art sous la mer ;
- délimitation de l'espace marin par un balisage adapté : extension d'une ZIEM existante ;
- mise en place de panneau signalétique au niveau de la plage.

b. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Cf. point 4 de l'Annexe 2 au document Cerfa n°14734*3 « Notice environnementale » (notamment carte en point 4.5).

Le projet est situé :

Nom de la commune : Cannes ; Département : 06

Lieu-dit : « La Piscine », île Sainte Marguerite

En site(s) Natura 2000

n° de site(s) : Baie et Cap d'Antibes – Îles de Lérins (FR9301573)

n° de site(s) : (FR93-----)

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93-----)

A (m ou km) du site n° de site(s) : (FR93-----)

c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : 54 m² (6 x 9 m²) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)

- Emprises en phase chantier :100m²..... (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

- Des bouées de signalisation seront disposées autour de la zone d'immersion afin de garantir une Zone d'Interdiction aux Engins Motorisés : bouées sphériques jaunes avec anneaux et flotteurs.
- Un panneau de signalisation sera placé à terre.

d. **Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :**

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue : les travaux devraient durer 2 jours (jours, mois)

Durée de l'exploitation en cochant la case correspondante :

< 1 mois

1 an à 5 ans

1 mois à 1 an

> 5 ans

- Période précise si connue : les travaux seront réalisés à l'automne ou l'hiver 2019

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

Printemps

Automne

Eté

Hiver

- Fréquence : Le musée aquatique sera libre d'accès et ouvert toute l'année

chaque année

chaque mois

autre (préciser) :

e. **Entretien / fonctionnement / rejet**

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Durant la phase de fonctionnement, le projet ne génèrera pas de rejet. Aucun entretien n'est nécessaire sur les œuvres d'art.

La mairie de Cannes assurera un suivi régulier du site afin de veiller à la bonne tenue de la fixation des œuvres, d'entretenir et de nettoyer la zone, d'étudier l'évolution de la faune et la flore sur les œuvres elles-mêmes et de vérifier l'absence d'incidence sur les herbiers de Posidonie à proximité.

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- < 5 000 € de 20 000 € à 100 000 €
 de 5 000 à 20 000 € > à 100 000 €

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Cf. point 4 de l'Annexe 2 au document Cerfa n°14734*3 « Notice environnementale »

- Rejets dans le milieu aquatique
 Pistes de chantier, circulation
 Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
 Poussières, vibrations
 Pollutions possibles
 Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
 Bruits
 Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
 Réserve Naturelle Régionale
 Parc National
 Arrêté de protection de biotope
 Site classé (proximité du site classé Ile Sainte Marguerite et sa forêt)
 Site inscrit
 PIG (projet d'intérêt général) de protection
 Parc Naturel Régional
 ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)

- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche : [pêche aux oursins uniquement](#)
- Sport & Loisirs (~~VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...~~) : [activités balnéaires, petite plaisance](#)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

[Cf. point 5.1 de l'Annexe 2 au document Cerfa n°14734*3 « Notice environnementale »](#)

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		

Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs X Grottes HerbiersX Plages et bancs de sables X Lagunes autre :		Roche à algues photophiles (1170-13) : en dehors de la zone d'emprise des statues Herbier à posidonie (1120) : en dehors de la zone d'emprise des sculptures ; l'herbier présente de nettes traces de dégradation. Sables fins bien calibrés (1110-6)
Autre type de milieu		

Tableau 1: milieux naturels

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Liste des espèces d'intérêt communautaire (IC) ayant justifié la désignation du site FR9301573 « Baie et Cap d'Antibes – Îles de Lérins » :

GROUPES D'ESPECES	NOM ESPECE	Cocher si présent	Commentaires
Mammifères terrestres	Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersi</i>)		
Mammifères marins	Grand dauphin (<i>Tursiops truncatus</i>)	x	Statut de concentration sur le site Natura 2000
Invertébrés	Grande nacre (<i>Pinna nobilis</i>)	x	Plusieurs individus observés à proximité du site : tous morts
Amphibiens	Phyllodactyle d'Europe (<i>Euleptes europaea</i>)		
Reptiles	Tortue Caouanne (<i>Caretta caretta</i>)	x	Concentration sur le site Natura 2000
Insectes	Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>)		
	Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>)		
	Ecaille chinée (<i>Callimorpha</i> ou <i>Euplagia quadripunctaria</i>)		

Tableau 2: Espèces faune, flore

A part le grand dauphin et la tortue caouanne, toutes les espèces d'intérêt communautaire identifiées comme présentes sur le site Natura 2000 sont terrestres. Le projet implanté en zone exclusivement marine n'aura ainsi pas d'influence sur ces espèces. Le grand dauphin et la tortue caouanne sont des espèces de passage très occasionnel sur le site Natura 2000.

On peut par ailleurs noter la présence à proximité du site de grandes nacres (*pinna nobilis*), espèce protégée : tous les individus recensés et identifiés lors de la plongée de prospection du 27 novembre 2018 étaient morts. Ce mollusque est une espèce patrimoniale inscrite à l'annexe IV de la Directive Habitat Faune Flore.

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Cf. point 6 de l'Annexe 2 au document Cerfa n°14734*3 « Notice environnementale »

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Pas d'incidence.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Pas d'incidence.

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Pas d'incidence.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

X NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Le projet, de taille modeste en matière d'emprise géographique, apportera une plus-value environnementale, car il est localisé sur un site fortement anthropisé et dégradé qui sera nettoyé préalablement à l'immersion des sculptures (enlèvement des macro-déchets) et contribuera ainsi à magnifier le paysage marin et sous-marin, sans incidence sur le paysage terrestre de l'île Sainte Marguerite.

Par ailleurs, les sculptures, élaborées à base d'un ciment à PH neutre non polluant, constitueront des récifs artificiels qui serviront de refuge au développement de la biodiversité marine et seront progressivement complètement colonisées par cette dernière.

Le choix du site a été conduit en concertation avec Monsieur Didier Laurent, Responsable du site Natura 2000 « Baies et Cap d'Antibes – Iles de Lérins », Monsieur Arnaud FREDEFON, Chef du service maritime à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes et les associations environnementales présentes sur l'île (CPIE îles de Lérins, Conseil Scientifique des îles de Lérins).

Il a également été validé par la Commission Nautique Locale réunie le 26 février 2019.

Le projet n'aura ni incidence sur les activités de pêche et de plongée ni impact sur les habitats et espèces à l'origine du classement du site en zone Natura 2000 et ZNIEFF MER de type II.

En outre, la mise en œuvre de ce projet s'accompagnera d'un suivi écologique régulier de l'écosystème sous-marin de l'archipel des îles de Lérins plus développé qu'il ne l'est actuellement.

Il constituera donc un observatoire privilégié de l'évolution de la biodiversité marine, cohérent avec la volonté de la Mairie de Cannes et de ses partenaires de sanctuariser cet espace naturel préservé.

Enfin, dans le cas où le suivi écologique effectué en phase de fonctionnement du projet mettrait en évidence un impact négatif des œuvres sur la biocénose, la Mairie de Cannes démantèlera ces œuvres, selon un procédé rigoureusement inverse à leur implantation et respectueux de l'environnement.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) :

Signature :

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- **Après de l'animateur** du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- **Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné** :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»